

Interdiction des néonicotinoïdes : enfin une belle victoire !



Gilles LANIO
Président de l'UNAF

Il aura fallu plus de vingt ans de combat pour que les fameux néonicotinoïdes soient enfin interdits. Même si nous devons encore rester prudents et vigilants ! Sauf changement de cap du Président de la République, il ne devrait pas être accordé de dérogations à cette interdiction, et dans la loi issue des États généraux de l'alimentation elle devrait être élargie à l'ensemble des néonicotinoïdes ainsi qu'aux produits ayant le même type d'action. Dès le printemps, l'Union européenne avait décidé d'en interdire un certain nombre en plein champ pour

ne les autoriser que sous serre...

Lorsque les apiculteurs ont tiré la sonnette d'alarme, on ne les a pas crus. Ils étaient devenus subitement mauvais et on parlait même du mal français des abeilles. Au fil des ans, les preuves scientifiques de leur toxicité se sont multipliées, et aujourd'hui on sait que ces molécules sont toxiques pour les pollinisateurs mais aussi pour les organismes des sols, des eaux, les oiseaux, les petits mammifères et *a priori* pour la santé humaine... Une catastrophe environnementale à bas bruit.

Dans ce combat, l'UNAF a joué un rôle essentiel et irremplaçable. J'ai une pensée particulière pour Maurice Mary qui, dès le début, s'était engagé avec courage dans ce combat. Merci à tous les apiculteurs qui nous ont soutenus. Merci à notre avocat, maître Fau, qui a défendu avec brio et le plus souvent avec succès nos dossiers devant les plus hautes instances françaises et européennes. Merci aux scientifiques qui ont œuvré avec courage et éthique. Merci enfin à Mme Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, et aux députés qui ont voté en 2016, avec courage et sens des responsabilités, cette interdiction dans le cadre de la loi biodiversité.

Au fil des ans, grâce notamment au relais du programme Abeille, Sentinelle de l'Environnement, nous avons su faire prendre conscience des enjeux et contrebalancer les lobbies hyper puissants en mobilisant les élus, les médias, l'ensemble des citoyens. Merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour qu'enfin la raison l'emporte !

Pour les abeilles, c'est une belle bouffée d'oxygène qui s'annonce, mais il faudra attendre plusieurs années pour que les sols retrouvent leur qualité sanitaire d'antan. Il reste hélas bien d'autres pesticides. Tant que les procédures d'homologation n'auront pas été revues pour être véritablement rigoureuses, le problème ne sera pas réglé.

Sans oublier les autres facteurs comme le manque de diversité florale, de haies, d'arbres, le varroa, le frelon asiatique et le changement climatique.

Aide aux apiculteurs sinistrés

Le monde apicole a été ces derniers mois en effervescence face aux mortalités importantes rencontrées chez un grand nombre d'apiculteurs. A la suite de la mobilisation des apiculteurs, notamment de l'UNAF et de la FAPP, le ministère a fini par annoncer une aide exceptionnelle de 3 millions d'euros. Lors d'une réunion technique le 30 août, plusieurs éléments ont été abordés : plafond, justificatifs, avance de trésorerie, etc. Nous avons demandé avec insistance que l'auto-renouvellement soit pris en compte et indemnisé car les apiculteurs n'ont pas attendu cette mesure pour faire des essais sur les colonies ayant survécu... Attendons les derniers arbitrages du cabinet du ministre. A suivre...

Dans tous les cas, un point apparaît particulièrement choquant : pour pouvoir bénéficier de l'aide, il faudrait avoir subi plus de 30 % de perte de cheptel... 30 % de perte semble donc être

devenue la norme admise aujourd'hui. Il y a encore une bonne vingtaine d'années, lorsqu'un apiculteur perdait plus de 10 % des colonies, il se plaignait d'un mauvais hivernage. Aujourd'hui, 30 % seraient donc une mortalité normale... C'est inadmissible... Quelle filière d'élevage pourrait supporter de perdre 30 % de son cheptel chaque année ? Aucune.

ITSAP touché par un mal qui semble incurable : l'endettement

Juillet 2017, réunion d'urgence face à l'endettement qui touche l'ITSAP : le risque de dépôt de bilan est imminent. L'État vient au secours du malade et remet à flot l'Institut. A l'automne, l'UNAF demande qu'un ITSAP 2, mieux géré, plus resserré et répondant mieux aux attentes des apiculteurs, prenne le relais... En vain. Début 2018, lors d'une réunion sur l'ITSAP, l'UNAF intervient sur la fragilité financière et ne trouve que moqueries et sarcasmes avec en guise de réponse : « Tout va bien, vous n'avez rien compris... ». Juillet 2018, tout juste un an après, rebelote. La trésorerie va mal et il faut trouver de l'argent rapidement. Un audit a été mené au printemps 2018. Le bilan de cette étude montre bien que l'endettement est colossal et qu'il faudra des années pour éponger la dette... Alors que faire ? Trouver un partenaire qui a de l'argent avec qui se marier ? Une fois de plus, il ne faut pas être naïf : tout le monde sait bien que c'est celui qui possède les finances qui impose sa vision des choses, ses priorités. L'apiculture a besoin d'un institut, mais pas à n'importe quel prix. Il est hors de question que les apiculteurs, par le biais de l'interprofession, payent tout ou partie de cette dette. Sur ce point, il faut rester particulièrement vigilant car il y a de nombreux businessmen qui sont prêts à cela... Ils sont encore sur le papier apiculteurs mais ne doivent pas beaucoup suer à suivre leurs ruches durant l'été tellement on peut les voir courir de ministère en ministère, organiser des réunions...

Interprofession : de nombreuses interrogations

L'interprofession a été constituée ce printemps. Maintenant, il va falloir passer aux choses sérieuses : financement, budget, gestion, personnel, objectifs précis et concrets... Qui va payer ? Sur quelles bases ? Qui va encaisser les fonds ? A l'heure actuelle, rien n'est résolu. Les discussions risquent d'être longues et animées. Pourtant, il va falloir sans tarder s'y attaquer. Et éviter de reproduire la gabegie et l'usine à gaz de l'ITSAP. En ayant pour objectif l'intérêt des apiculteurs et de leurs abeilles.

Valorisons nos miels de France !

Pour la plus grande part du territoire, les récoltes sont quasiment finies, à l'exception de quelques miels d'arrière-saison. Il est encore trop tôt pour tirer un bilan de la saison. Si la production semble globalement meilleure que celle de 2017, les récoltes, selon les régions et les miellées, donnent des résultats très contrastés. Le miel est un produit noble qui a une grande valeur et qui mérite d'être reconnu comme tel. Que l'on commercialise son miel au détail ou en vrac, il devient urgent de penser à s'inscrire au Concours des miels de France que l'UNAF organise au palais d'Iéna à Paris avec le Conseil économique, social et environnemental et ses différents partenaires, le 17 janvier 2019. Pour une première, vu l'engouement des apiculteurs qui y avaient participé, l'édition 2017 avait connu une réussite. A n'en pas douter, le concours 2018 sera lui aussi un vrai succès !

Enfin, d'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous sur le stand de l'UNAF au 22^e Congrès de l'apiculture française organisé par le SNA à Rouen du 25 au 28 octobre. Un congrès est un moment privilégié d'échange, de partage et de découverte. A un moment où l'apiculture est confrontée à des choix décisifs pour son avenir, nous vous y attendons nombreux !